

**DATE :** Le 18 novembre 2019

N° 2019-22

**CATÉGORIE :** ASSURANCE**DESTINATAIRES :** Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, conseillers, agents généraux et comptes nationaux**OBJET :** Transformation du Supplément de protection d'Optimax

Le 18 novembre 2019, L'Empire Vie réduira à 10 000 \$ le montant minimal de protection pour la transformation du Supplément de protection d'Optimax. Ce changement s'applique uniquement aux âges à l'établissement de 18 ans à 65 ans. Les montants de protection de base ne sont pas transformables et doivent demeurer au sein de la police originale.

**Polices visées :**

Polices Optimax, Optimax II et Optimax III avec l'option de participation du Supplément de protection.

**Soutien aux ventes**

Obtenez des illustrations de produits par l'entremise de notre centre de ventes par téléphone au 1 866 894-6182 ou par courriel à [centredeventes@empire.ca](mailto:centredeventes@empire.ca). Veuillez communiquer avec votre représentant des ventes de l'Empire Vie ou avec le centre des ventes si vous avez des questions.

**Compétence**

David Zhu, directeur, Marketing des produits, Assurance

**RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS**